

# **Deadline<sup>®</sup> M-Ps<sup>™</sup>**

**Un dernier repas pour les limaces et les escargots**

**MOLLUSCICIDE  
PETITS GRANULÉS  
COMMERCIAL**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**GARANTIE : Métaldéhyde 4.0 %**

Ce produit contient du méthylène bis(thiocyanate) à raison de 0.005% et du 2-(thiocyanoethylthio)benzothiazole à raison de 0.005% à titre d'agents de conservation.

**N° D'HOMOLOGATION 26650 *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARATISAIRES***

**ATTENTION POISON  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**CONTENU NET : 22,68 kg (50 lb)**

Fabriqué par

**AMVAC CHEMICAL CORPORATION**

4100 E. Washington Blvd.  
Los Angeles, CA 90023 USA  
(323) 264-3910

Distribué par

**UNITED AGRI PRODUCTS**

789 Donnybrook Drive  
Dorchester, Ontario N0L 1G5  
(519) 268-8001

**EFFICACE**

DEADLINE M-Ps est un excellent produit pour attirer et tuer les limaces et les escargots.

**DURABLE**

Résiste à l'eau et à la pluie. DEADLINE M-Ps ne se dissipe pas facilement dans l'eau.

**CHAMP D'APPLICATION AMÉLIORÉ**

Contient cinq fois plus de particules d'appât que les granulés de taille normale.

## MODE D'EMPLOI

**APPLICATION :** Épandre sur la surface du sol. Effectuer un traitement en bandes, entre les rangs, après la formation des parties comestibles. Ne pas contaminer les parties comestibles des plantes. Ne pas appliquer ce produit de manière à le mettre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, directement ou par sa dérive. Seuls des préposés à la manipulation suffisamment protégés peuvent demeurer dans la zone pendant l'application. On peut l'utiliser sur les cultures suivantes pour les protéger contre les limaces et les escargots.

**LÉGUMES :** Choux et autres légumes-feuilles, laitue, épinards, tomates.  
Appliquer 14,0 à 27,5 kg par hectare.

**MÛRES :**  
Appliquer 11,2- 22,5 kg par hectare.

**FRAISES :**  
Appliquer 11,2- 27,5 kg par hectare.

**PLANTES ORNEMENTALES :** En serre ou à l'extérieur.  
Normalement, appliquer 14,0 – 27,5 kg par hectare. Répéter le traitement selon le besoin pour maintenir la suppression.  
L'expérience a démontré que la plupart des plantes peuvent tolérer Deadline M-Ps. Cependant, sur des plantes extrêmement tendres telles que des orchidées, on conseille à l'utilisateur de procéder d'abord à un petit essai pour déterminer la sensibilité des sujets avant d'effectuer un épandage général.

Pour profiter des meilleurs résultats possibles, appliquer le soir. Le produit est particulièrement efficace s'il est utilisé après une pluie ou un arrosage.

### Intervalle minimal entre les traitements et nombre maximal de traitements annuels

Site d'Utilisation	Nombre maximal de traitements annuels	Intervalle minimal entre les traitements (jours)
Épinard, choux, laitue, tomate, fraise, mûre	3	14
Plantes ornementales	6	21

CE PRODUIT NE DOIT JAMAIS ÊTRE APPLIQUÉ DIRECTEMENT SUR DES CULTURES VIVRIÈRES. NE PAS L'ÉPANDRE PAR VOIE AÉRIENNE. NE PAS UTILISER UNE MÉTHODE D'ÉPANDAGE TERRESTRE QUI ENTRAÎNERAIT UN CONTACT DIRECT DU PRODUIT AVEC LES FEUILLES OU LES PORTIONS COMESTIBLES DE CULTURES VIVRIÈRES. LES CULTURES VIVRIÈRES NE PEUVENT PAS ÊTRE RÉCOLTÉES MOINS DE 6 JOURS APRÈS UN TRAITEMENT. Un DAAR de 6 jours doit être respecté. Les choux ne peuvent pas être moissonnés moins de 21 jours après un traitement. Un DAAR de 21 jours doit être respecté.

## **PRÉCAUTIONS**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Nocif si ingéré. Éviter de respirer la poussière dégagée par le produit. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures, des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques pendant la manipulation et l'application du produit. Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). En l'absence d'instructions de nettoyage, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'équipement de protection individuelle. Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes. Ils doivent immédiatement retirer leurs vêtements si des pesticides passent à travers puis les laver à fond et mettre des vêtements propres.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les oiseaux.

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

Afin de réduire le ruissellement en provenance des sites traités vers les milieux aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte ou sur un sol compacté ou argileux.

NE PAS appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduite grâce à l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre le site traité et la rive du plan d'eau.

NE PAS entrer ni autoriser des travailleurs à retourner dans les sites traités avant que le délai de sécurité de 12 heures ne soit écoulé après le traitement.

Ce produit, s'il est ingéré, peut être nocif pour les enfants et mortel pour les animaux familiers. Les enfants et les chiens peuvent être attirés par le produit. L'application de ce produit est interdite, sauf si les enfants et les animaux familiers peuvent être exclus du site traité dès le début du traitement jusqu'à ce que le produit appliqué ne soit plus visible.

## **NETTOYER OU ENFOUIR TOUT PRODUIT RENVERSÉ**

**ENTREPOSAGE :** Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ni les aliments pour animaux durant l'entreposage ou l'élimination. Employer le produit uniquement à partir de son contenant d'origine et le garder sous clé dans un endroit hors d'atteinte des enfants et des animaux domestiques. Tenir le contenant hermétiquement fermé quand on ne s'en sert pas. Ne pas entreposer près d'aliments pour les humains ou les animaux.

Ce produit, s'il est ingéré, peut être nocif pour les enfants et mortel pour les chiens et autres animaux familiers. Des chiens peuvent ingérer du métaldéhyde s'ils parviennent à ouvrir ou à déchirer l'emballage. Entrez le produit dans son emballage original, dans un lieu frais et sécuritaire, hors de la portée des enfants et des animaux familiers.

**ÉLIMINATION :** Vider complètement le contenu du sac dans l'appareil d'épandage. Ne pas réutiliser le sac vide. Rendre le sac inutilisable. Éliminer le sac conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **PREMIERS SOINS**

**En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion ,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation,** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Consulter un médecin le plus rapidement possible après l'exposition. Si des animaux ont été exposés, consulter un vétérinaire le plus rapidement possible. Avoir à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit lorsqu'on consulte par téléphone ou en personne un centre antipoison, un médecin ou un vétérinaire.

Le métaldéhyde est une toxine systémique contre laquelle il n'existe aucun antidote. Les instructions suivantes ne s'adressent pas aux profanes. Il n'existe pas de traitement à faire à la maison. Les personnes et les animaux exposés devraient recevoir des soins d'urgence.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

**HUMAINS :** L'inhalation de poudre est souvent une voie d'exposition accidentelle; l'ingestion du produit est rare, sauf par des enfants. Le traitement est symptomatique et de soutien. Surveiller de près les expositions graves. On a signalé les réactions suivantes : crises d'épilepsie, déséquilibres électrolytiques, acidose, déshydratation et augmentation de la température interne.

**ANIMAUX FAMILIERS** : Les animaux sont habituellement exposés par ingestion. Le traitement est symptomatique et de soutien. Si vous soupçonnez une ingestion importante et si l'animal ne présente aucun symptôme, considérez l'induction d'un vomissement ou un lavage gastrique et l'administration de charbon activé, d'un cathartique ou d'un lavement pour limiter l'absorption. Surveillez attentivement les animaux asymptomatiques et symptomatiques. Traitez les crises d'épilepsie, les déséquilibres électrolytiques, l'acidose, la déshydratation et une augmentation de la température interne. Surveillez le fonctionnement hépatique après le rétablissement.

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

DEADLINE est une marque déposée de la société AMVAC Chemical Corporation.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )